



Avis aux termes de l'article 12 Renseignements supplémentaires requis à titre d'exigence postérieure à la commercialisation

Nom du produit : Nufarm prothioconazole technique fongicide
Numéro d'homologation : 34486
Numéro de la demande : 2021-0744
Numéro de document de l'ARLA : 3316340

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période d'homologation prenant fin le **31 décembre 2027** et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) au plus tard en **février 2023**, accompagnés des codes de données (CODO) précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

PARTIE 2 RENSEIGNEMENTS EXIGÉS SUR LES CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES POUR L'HOMOLOGATION D'UN PRINCIPE ACTIF DE QUALITÉ TECHNIQUE OU D'UN PRODUIT DU SYSTÈME INTÉGRÉ

CODO : 2.13.3
Titre : Données regroupées

Exigences post-commercialisation :

Étant donné que ce produit technique n'est fabriqué qu'à l'échelle expérimentale avant son homologation, une étude comprenant des données analytiques sur cinq lots conformes aux bonnes pratiques de travail en laboratoire (BPL) représentant la production à l'échelle commerciale sera requise comme renseignements postérieurs à la commercialisation après l'homologation. Ces données doivent être soumises d'ici février 2023.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9